



COMMUNIQUE N°.005..../C/CAK1^{er}/SG/SMP/24 du...27. JUIN 2024

Portant publication des résultats de l'appel d'offres en procédure d'urgence N°004/AONO/PU/CAK1^{er}/CIPM/2024 du 27 Février 2024, relatif aux travaux d'achèvement de deux (02) hangars (pour vente de volailles, vivres frais et poissons) au marché de Mpangou, dans la Commune d'Arrondissement de Kribi 1^{er}, Département de l'Océan, Région du Sud.

Par Décision Municipale N°.008..../DM/CAK1^{er}/SG/SMP/24, l'entreprise **GM BTP Sarl**, Tél : 699 220 232, est déclarée attributaire de la lettre commande relative à l'appel d'offres susmentionné pour les montants et délais ci-dessous :

LOT	ADJUDICATAIRE	ADRESSE	MONTANT TTC (FCFA)	DELAI D'EXECUTION
UNIQUE	GM BTP Sarl	Tél : 699 220 232	10 600 000	60 jours

Ladite entreprise est invitée à se présenter au Service des marchés publics de la Commune dans un délai de sept (07) jours, pour souscrire à son projet de Lettre-Commande

Le présent communiqué sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

COPIE :

- DDMINMAP/O
- DDMINEPAT/O
- DDMINTP/O
- AR/ARMP/SUD/EBWA
- CFS/CUK
- Pdt/CIPM/CAK1^{er}
- CSM/CAK1^{er}
- INTERESSE
- Archives/Chrono

Kribi, le.....27. JUIN 2024.....

LE MAIRE
(Maitre d'Ouvrage)





DECISION MUNICIPALE N°.008...../DM/CAK1^{er}/SG/SMP/2024

PORANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES EN PROCEDURE D'URGENCE N°004/AONO/PU/CAK1^{er}/CIPM/2024 DU 27 FEVRIER 2024, RELATIF AUX TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE DEUX (02) HANGARS (POUR VENTE VOLAILLE, VIVRES FRAIS ET POISSON) AU MARCHE DE MPANGOU DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE KRIBI 1^{er}, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD

MADAME LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE KRIBI 1^{er},

Vu la constitution ;
Vu la loi N°2019/04 du 24 Décembre 2019, portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
Vu la loi N°2018/011 du 11 Juillet 2018, portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi de finances en cours d'exécution ;
Vu le décret N°2018/336/PM du 20 Juin 2018, portant code des marchés publics ;
Vu le décret N°2007/117 du 24 Avril 2007, portant création de la Commune de Kribi 1^{er} ;
Vu le décret n°2013/160 du 15 mai 2013, portant règlement général de la comptabilité publique ;
Vu le décret N°2020/758 du 18 Décembre 2020, portant nomination de Monsieur NOUHOU BELLO, aux fonctions de Préfet du Département de l'Océan ;
Vu l'Arrêté N°000087/A/MINMAP du 03 Mars 2020, constatant l'élection de Madame NDONI KELLER Augustine épse DIYO, aux fonctions de Maire de la Commune d'Arrondissement de Kribi 1^{er} ;/CAB/PM du 18 avril 2008, relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
Vu la lettre-circulaire n°003
Vu la Décision N°001/DM/CAK1^{er}/SG/SMP/2024 du 20 Février 2024, constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Arrondissement de Kribi 1^{er} ;
Vu le DAO n°004/AONO/PU/CAK1^{er}/CIPM/2024, relatif aux travaux d'achèvement de deux (02) hangars (pour vente de volaille, vivres frais et poisson) au marché de Mpangou dans la Commune d'Arrondissement de Kribi 1^{er}, Département de l'Océan, Région du Sud ;

Considérant les propositions contenues dans le procès-verbal du 19 juin 2024 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise GM BTP Sarl, Tél : 699 220 232, est retenue pour les travaux d'achèvement de deux (02) hangars (pour vente de volaille, vivres frais et poisson) au marché de Mpangou, pour un montant de TTC 10 600 000 (Dix Millions Six Cent Mille) F CFA. Lesdits travaux s'effectueront sur une durée de 60 jours.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

COPIE :

- Préfet/Océan
- DDMINMAP/O
- DDMINEPAT/O
- DDMINTP/O
- AR/ARMP/SUD/EBWA
- CFS/CEK
- Pdt/CIPM/CAK1^{er}
- INTERESSE
- Archives/Chrono

Kribi, le ..27 JUIN 2024.....

LE MAIRE

